



DOSSIER D'INSCRIPTION 2019-2020
AU CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE
« Moniteur de Tir sportif »
Discipline cible



Le CQP permet de **travailler à temps partiel (360 heures maximum de face à face pédagogique par an) contre rémunération** au sein d'une structure proposant l'activité Tir sportif.

La formation est réservée aux licencié(e)s FFTir.

La durée de la formation en alternance s'élève à 200 heures (hors allègements possibles) dont 50 heures en situation professionnelle (club, comité, ligue) sur la saison sportive 2019-2020.

Les frais d'inscription sont fixés à 20 €, payables à l'inscription. Ces frais sont conservés en cas de désistement.

Le coût global des frais pédagogiques de la formation y compris avec l'alternance, pour les candidats suivant le cursus dans son ensemble est fixé à :

- **1 600 €** pour les personnes prises en charge par les OPCA,
- **1 225 €** pour les financements individuels,
- **875 €** pour les demandeurs d'emploi et sportifs de haut niveau.

Le stage de positionnement permettra d'établir le Plan individualisé de formation (PIF). Dans ce cadre, des allègements de formation peuvent être envisagés, ce qui entraînera une diminution du coût.

Les frais de déplacement, de restauration et d'hébergement sont à la charge des stagiaires.

AIDES AU FINANCEMENT DE LA FORMATION

Selon la situation du stagiaire avant l'entrée en formation (inscrit ou non comme demandeur d'emploi, en situation de DIF...), la prise en charge des frais pédagogiques, ainsi que les autres frais peuvent être pris en charge par des organismes financeurs :

- OPCA (Uniformation)
- collectivités territoriales (se renseigner auprès de sa commune, son département, sa région),
- l'aide directe de son club ou de sa ligue selon leurs propres modalités d'aides.

Le coût de la formation restant à la charge du stagiaire peut être considérablement diminué.

Il est conseillé de faire les démarches nécessaires auprès des organismes financeurs plus de trois mois avant le début des formations, sinon les dossiers ne sont pas recevables.

Pour tous renseignements concernant les aides au financement de la formation, contacter Stéphanie TIRODE, secrétariat département formation professionnelle : stirode@fftir.org

À l'entrée en formation, le candidat au CQP « Moniteur de Tir sportif » doit répondre aux exigences :

- avoir dix-huit ans au jour de l'inscription,
- être titulaire d'une attestation de premiers secours (PSC1) ou d'une autre qualification admise en équivalence (AFPS, BNS...),
- présenter un certificat médical de non contre indication à la pratique et à l'encadrement du Tir sportif de moins-de trois mois,
- être titulaire du Carnet de tir en cours de validité,
- avoir une expérience préalable d'encadrement bénévole de Tir sportif, de 150 heures au cours de deux saisons sportives attestées par le président de club,
- posséder un niveau départemental de pratique en tir réalisé au cours des dix dernières années et lors de championnats officiels (ancienne SEC ou Gestion sportive). Le niveau de pratique correspond à la réalisation d'un score minimal au regard du tableau établi par la FFTir.

	JF ou D1	JG ou S1	D2	S2	S3
Carabine 10 m	340/ 352,00	530/ 553,00	330/ 340,00	520/ 540,00	510/ 525,00
Carabine 60 BC 50 m	540/ 565,00	555/ 580,00	530/ 555,00	545/ 570,00	535/ 560,00
Carabine 50 m 3 positions	510	1060	500	510	500
Pistolet 10 m	330	525	320	515	505
Pistolet 25 m (ou PC 25 m)	500	525	490	515	505
Pistolet 50 m		485		475	465
Pistolet vitesse 25 m		515		505	
Cible mobile 10 m	270	450		440	
Skeet et Fosse olympique	50/100	60/100		55/100	
Double trap	40/100	50/100		45/100	
Disciplines hors ISSF	Réaliser les points de qualification au championnat de France				

Nota : le niveau de pratique est justifié par la production d'une attestation éditée par le président du comité départemental ou par le Responsable formation de ligue (RFL).

- attester des compétences décrites ci-dessous :
 - organiser la sécurité de la pratique,
 - transmettre les bases techniques du Tir sportif.

Le Brevet fédéral d'initiateur de club permet d'attester de ces compétences.

La vérification de ces compétences se fait par une mise en situation et un entretien, au sein du centre de formation.

La mise en situation correspond au passage d'un test technique, niveau cible de couleur jaune défini par la Fédération Française de Tir, à partir d'une démonstration de gestes techniques et d'un questionnaire portant sur les aspects de la sécurité et de la technique de la pratique.

Elle sera suivie d'un entretien de 15 minutes.

L'organisme de formation vérifie et atteste des exigences préalables d'entrée en formation.

ATTENTION :

Le candidat doit renvoyer son dossier d'inscription accompagné de toutes les pièces justificatives correspondantes à ces exigences préalables.

FORMATION EN ALTERNANCE

Le stagiaire doit remplir, à l'entrée en formation, les conditions suivantes :

- avoir une structure d'accueil support de l'alternance,
- avoir un tuteur pour assurer son suivi au sein de la structure d'accueil et la relation avec la fédération, centre de la formation.

Le tuteur doit justifier d'une expérience de deux ans dans une qualification en rapport avec l'objectif de professionnalisation visé.

CALENDRIER PREVISIONNEL CQP 2019 – 2020

Modules	Dates prévisionnelles	Lieux
Clôture des inscriptions	30 juin 2019	Secrétariat formation professionnelle
Sélection et positionnement des stagiaires	17 et 18 septembre 2019	CREPS Bordeaux
Module n° 1 pour tous les stagiaires	Du 18 au 22 novembre 2019	CREPS Bordeaux
Module n° 2 pour les stagiaires n'ayant pas le BFE1	Du 13 au 17 janvier 2020	CREPS Bordeaux
Module n° 3 pour tous les stagiaires	Du 9 au 13 mars 2020	CREPS Bordeaux
Module n° 4 pour les stagiaires n'ayant pas le BFE1	Du 11 au 15 mai 2020	CREPS Bordeaux
Certifications	9 et 10 juin 2020	CREPS Bordeaux

Les dossiers d'inscription sont à retourner au plus tard le 31 juillet 2019



DOSSIER D'INSCRIPTION
CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE
« Moniteur de Tir sportif »
Discipline cible



1- État civil

Monsieur Madame

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

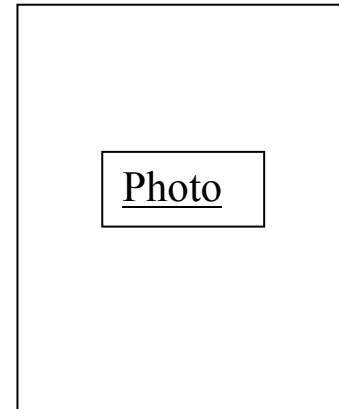
Tél. domicile :

Tél. portable :

Courriel :

Situation familiale :

Célibataire Marié(e) Autre : précisez



2- Situation à l'entrée en formation

Renseignement concernant votre niveau de formation

Dernière classe suivie

- 3^e, CAP, BEP
 2nde, 1^{re}, Terminale
 1^{re} ou 2^e année DUT, BTS
 Licence, master 1 ou 2, DESS, DEA et +

Diplôme le plus élevé obtenu

- Aucun Bac techno ou pro
 BEPC DEUD, DUT, BTS
 BEP – CAP Bac + 3 ou plus
 BAC général

Renseignements sportifs

Club : Ligue :

N° de club :

N° de licence :

Nom du tuteur chargé du suivi de votre formation :

Êtes-vous SHN ? oui non
(Sportif de Haut Niveau inscrit sur la liste ministérielle)

Diplômes fédéraux déjà obtenus : à quelle date ?

BFA BFI BFE1 BFE2

Spécialité :

Carabine Pistolet

☞ Cochez les cases qui correspondent à votre situation

☞ Joindre les photocopies des différents diplômes obtenus

☞ **Date limite d'inscription : 31 juillet 2019**

Tarifs de la formation : (formation, tutorat et certification)

- **frais d'inscription : 20 € (non remboursables)**

- **coût de la formation :**
 - avec prise en charge par un OPCA : 9,15€/H soit **1 600 €**
 - sans prise en charge par un OPCA : 7€/H soit **1 225 €**
 - demandeur d'emploi et sportif de haut niveau : 5€/H soit **875 €**

Restauration possible sur place : repas à l'unité : 8,60€, tarif 2019 susceptible de modifications en 2020 – Carte bleue acceptée.

Hébergement : aucune possibilité au CREPS de Bordeaux, hôtels à proximité (Villenave d'Ornon) : Arena Hôtel, Le Campanile, L'Hôtel de Guyenne, Star hôtel, B&B...

Les frais pédagogiques seront perçus sur facturation de la fédération. En fonction des possibilités des candidats le règlement pourra se faire en une ou plusieurs fois.

Je vous adresse, en règlement des frais administratifs et de traitement des dossiers, un chèque de **20 €**, libellé à l'ordre de la **Fédération Française de Tir**.

Je, soussigné(e),
déclare sur l'honneur que :

1. j'ai pris connaissance des conditions d'inscription liées à la formation,
 2. les renseignements fournis dans mon dossier d'inscription sont sincères et véritables.
- La loi rend passible d'amende et d'emprisonnement, quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (313-1,313-3,433-19,441-1 et 441-7 du code pénal).*

Fait à

Le

Signature du candidat

Pour valoir ce que de droit



**RÉCAPITULATIF DES PIÈCES À JOINDRE OBLIGATOIREMENT
À VOTRE DOSSIER D'INSCRIPTION**

PAR MAIL à cqp@fftir.org

Ou

PAR COURRIER au CNF 653 cours de la libération 33405 TALENCE

A l'attention de Stéphanie TIRODE

Au plus tard le 31 juillet 2019

Pièces à joindre pour tous les candidats :

- Chèque inscription
- Dossier d'inscription signé
- Carte d'identité recto verso
- Certificat médical de non contre-indication à la pratique du tir sportif de moins de 1 an ou une licence en cours de validité
- Attestation PSC1
- Carnet de tir en cours de validité
- Attestation d'encadrement bénévole de 150 h signée par le Président du club
- Attestation de score signée par le RFL ou le Président du comité départemental jointe à la copie du palmarès

Pièces à joindre si vous êtes titulaire des diplômes correspondants :

- Photocopie diplôme Brevet Fédéral d'Entraîneur 1^{er} degré
- Photocopie diplôme Brevet Fédéral Initiateur de club

Pièces à joindre si vous êtes demandeur d'emploi :

- Attestation d'inscription à Pôle Emploi